

Découvrez aussi les autres chemins de randonnée à travers les 200 km aménagés par Douaisis Agglo.



Le Chemin des Eaux	19 km	Au fil de la Scarpe	16 km
Le Chemin du Belvédère	26 km	La Boucle du Vivier	9,3 km
La Croisée des Chemins	20 km	Le Chemin des Gallibots	36 km
La Boucle des 3 Cavaliers	22 km	Le Circuit des Trous et des Bosses	22 km
Les boucles de l'Arleusis	90 km		

Près de 90 km de chemins de randonnée au cœur de l'Arleusis

RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR



Ne cueillez pas les fleurs. Certaines sont rares et ont besoin de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année suivante.



Attention aux incendies. Feux de camp et barbecues interdits. Ecrasez vos cigarettes et pensez à mettre vos mégots dans les corbeilles.



Véhicules motorisés interdits. Ce sentier est exclusivement réservé aux modes de déplacements doux : piéton et vélo. Interdit aux cavaliers.



Nos amis les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse.



Ne dégradez pas ce lieu. Emportez vos détritus ou jetez-les dans les corbeilles prévues à cet effet. Pensez aux prochains visiteurs, ce peut être vous.



Le camping sauvage est interdit.

Attention, certains pôles de nature sont fréquentés par des chasseurs.



La trame verte et bleue communautaire

Pour préserver son patrimoine naturel, Douaisis Agglo s'est lancée, en 2003, dans la mise en œuvre d'une trame verte et bleue. Cette trame répond aux enjeux du développement durable. Elle repose sur la préservation, le renforcement et la valorisation de pôles de nature (terrils, réserves naturelles régionales, parcs urbains, site Natura 2000).

La mise en liaison de ces écosystèmes fait également partie intégrante des enjeux liés à la trame verte et bleue. Connecter les cœurs de nature permet la migration des espèces et donc leur survie. Parmi les actions de mise en œuvre figure la création d'un réseau de boucles de randonnée multifonctionnelles.

Ces chemins ont été conçus pour préserver et valoriser le patrimoine, protéger l'environnement et développer les loisirs. 200 kilomètres de chemins de randonnée sont proposés au public.



Tourisme :
Place d'Armes, Douai
03 27 88 26 79
www.douaisis-agglo-tourisme.com

Douaisis Agglo
organise des circuits à vélo et à pied pour individuels et groupes.
N'hésitez pas à vous renseigner !

Partenaires



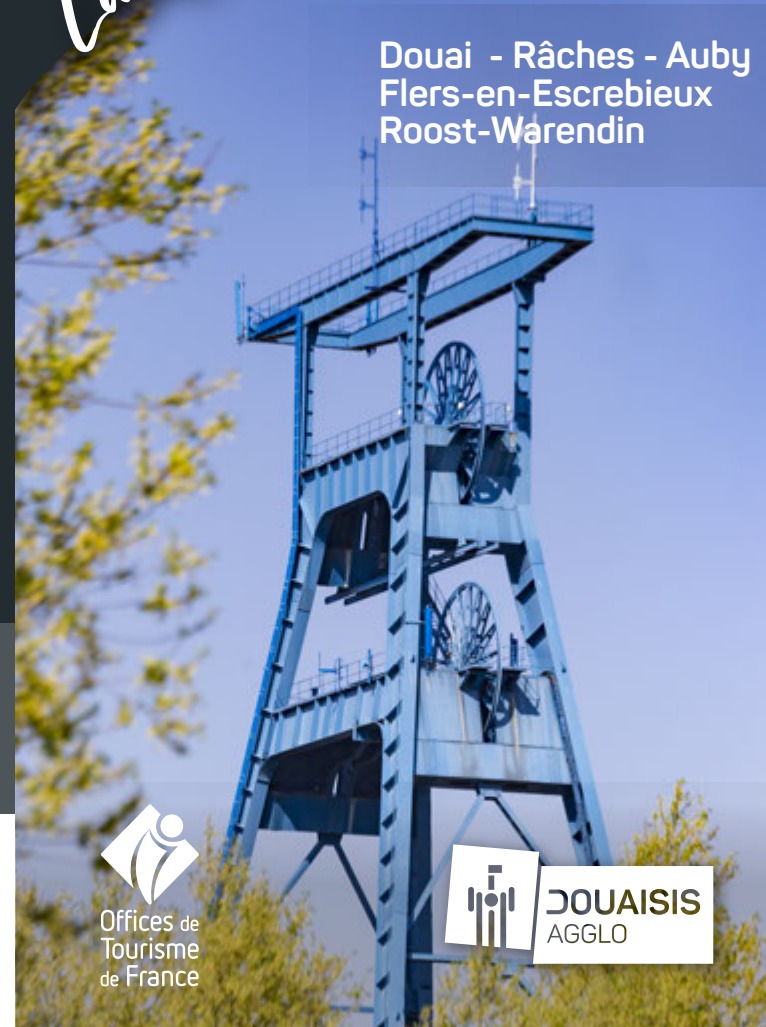
Conception et crédits : Douaisis Agglo, Julien Colmont. Photos AD Langlet.
Cartographie : OpenStreetMap avec le concours de Douaisis Agglo.

Douaisis
Nord - Hauts-de-France

La Croisée des Chemins est une boucle de randonnée de 20km située au cœur de Douaisis Agglo. Elle se connecte aux nombreux autres parcours de randonnée du territoire...

La Croisée des chemins

Douai - Râches - Auby
Flers-en-Escrebieux
Roost-Warendin



LA CROISÉE DES CHEMINS

Distance : 20 km



Communes traversées

Douai – Flers-en-Escrebieux –
Auby – Roost-Warendin – Râches

Points de départ

- A** Parking de Gayant Expo
Route de Tournai (Gayant Expo) Douai
- B** Musée-parc Arkéos
4401, route de Tournai, Douai
(accessible aux horaires du Musée)

À voir

Loisirs :

- 1** Parc Jacques Vernier
- 7** Orionis, le planétarium du Douaisis
- 8** Musée-parc Arkéos

Patrimoine :

- 2** Gare d'eau de Douai-Dorignies
- 5** Chevalement de Roost-Warendin

Nature :

- 3** Le marais du Vivier d'Auby
- 4** Réserve naturelle de Lains et du Pont Pinet
- 6** Terrils de l'Escarpelle et des Pâtourelles

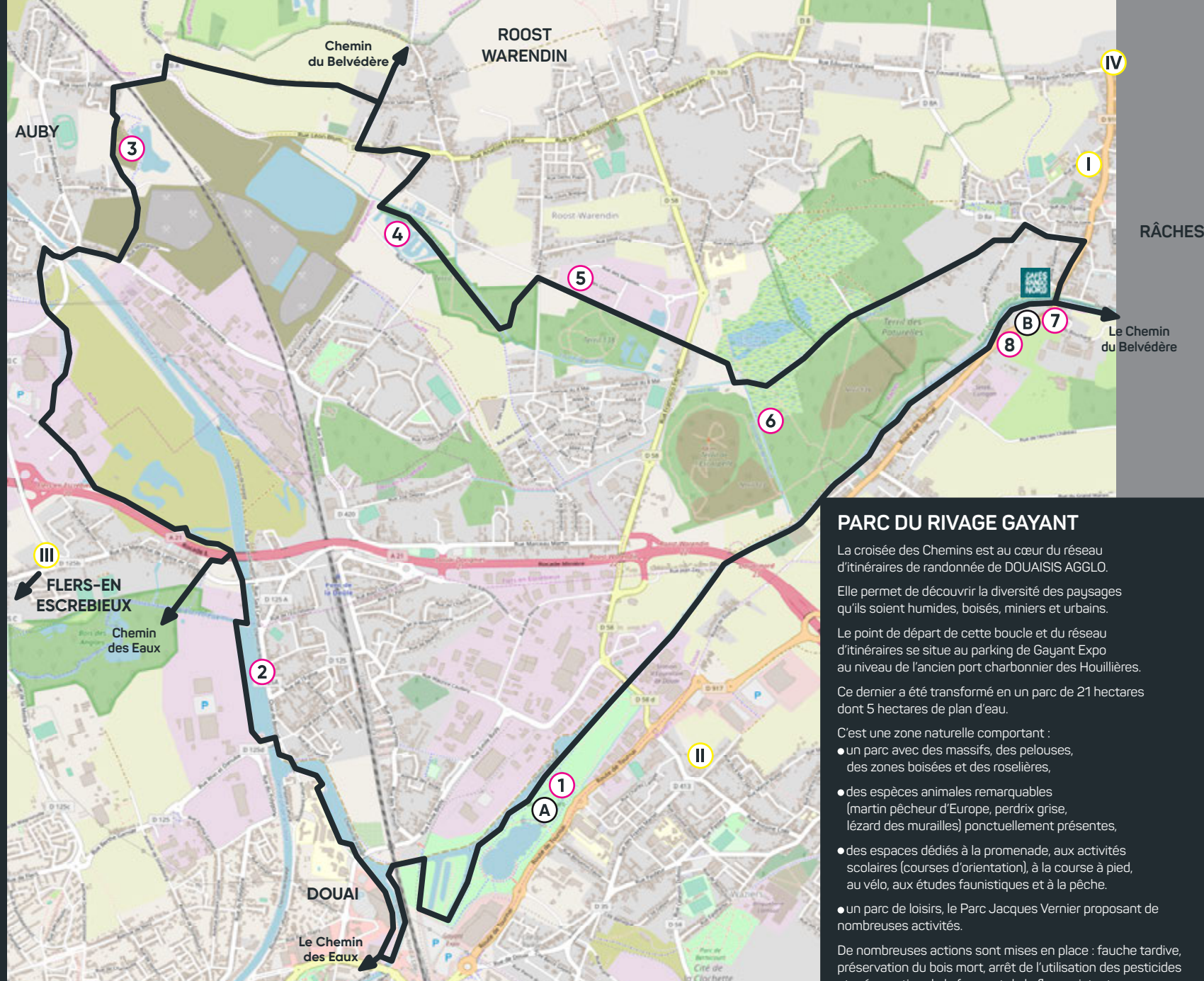
De la terre à la table

- I** La Ferme des Thuyas
 - II** La Ferme Cliquet
 - III** La Ferme du Marais
 - IV** Escargots fermiers (Râches)
- Brasserie artisanale La Fabrique,
60, Quai du Canal à Râches

Le balisage



Pour rester sur le chemin, restez dans les clous.



PARC DU RIVAGE GAYANT

La croisée des Chemins est au cœur du réseau d'itinéraires de randonnée de DOUAISIS AGGLO.

Elle permet de découvrir la diversité des paysages qu'ils soient humides, boisés, miniers et urbains.

Le point de départ de cette boucle et du réseau d'itinéraires se situe au parking de Gayant Expo au niveau de l'ancien port charbonnier des Houillères.

Ce dernier a été transformé en un parc de 21 hectares dont 5 hectares de plan d'eau.

C'est une zone naturelle comportant :

- un parc avec des massifs, des pelouses, des zones boisées et des roselières,
- des espèces animales remarquables (martin pêcheur d'Europe, perdrix grise, lézard des murailles) ponctuellement présentes,
- des espaces dédiés à la promenade, aux activités scolaires (cours d'orientation), à la course à pied, au vélo, aux études faunistiques et à la pêche.
- un parc de loisirs, le Parc Jacques Vernier proposant de nombreuses activités.

De nombreuses actions sont mises en place : fauche tardive, préservation du bois mort, arrêt de l'utilisation des pesticides et préservation de la faune et de la flore existantes.

